

# Les plus pauvres écoperont

Les réformes du rapport Godbout ne se feraient pas à coût nul pour tous, estime le GASP

**MARIE-ÈVE MARTEL**

marie-eve.martel@lavoixdelest.ca

**GRANBY — En affirmant proposer une réforme « à coût nul » pour les Québécois, le président de la Commission d'examen sur la fiscalité, Luc Godbout, se trompe, estime Nicolas Luppens, coordonnateur du Groupe Actions Solutions Pauvreté Haute-Yamaska. Si les mesures suggérées permettront d'alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne, les plus démunis en paieront une fois de plus le prix, croit-il.**

« Pour nous, il y a un impact pour les personnes à faible revenu, même si le rapport se targue de faire des efforts pour amoindrir le fardeau fiscal de tous. Dans les faits, il y a certaines mesures qui creusent les inégalités sociales », déclare M. Luppens, allant même jusqu'à dire que les personnes en situation d'extrême

pauvreté feront les frais de certaines recommandations, advenant qu'elles soient un jour appliquées par Québec.

« On se serait attendus à plus d'efforts de leur part, comme des recommandations favorables à une hausse du salaire minimum ou de l'aide sociale », poursuit-il.

« La commission se donne l'objectif de ramener les gens à l'emploi avec un crédit d'impôt, par exemple, mais il y a des mesures plus efficaces pour inciter les gens à travailler. Il faudrait plutôt miser sur l'éducation », dit-il.

« On remarque que les plus riches ne paieront pas plus », ajoute-t-il, en faisant référence au fait que le taux d'imposition de la tranche de revenus supérieure à 150 000 \$ demeure inchangée.

## « UN BON PAS EN AVANT », MAIS...

Deux propositions méritent toutefois d'être saluées, à tout le moins, signale M. Luppens.

À commencer par le rehaussement du plancher imposable, qui passe de 14 281 \$ à 18 000 \$, et le « bouclier fiscal », une série de mesures permettant aux ménages augmentant leurs revenus de ne pas être pénalisés. « C'est un bon pas en avant. Mais ça demeure un paravent », critique le coordonnateur.

À ses yeux, les plus pauvres écoperont parce qu'ils ne bénéficient pas de remboursement d'impôt alors qu'ils devront quand même encaisser les hausses de tarifs et de taxes. « Tout ça va engendrer des coûts supplémentaires pour ceux qui ne paient pas d'impôt », ajoute-t-il.

M. Luppens illustre ses propos par le fait que bon nombre d'individus en situation précaire n'ont d'autre choix que de vivre dans des logements plus anciens et parfois mal isolés. « Ça leur coûte déjà cher de se chauffer, alors avec la hausse du tarif d'Hydro-Québec en plus... »



Si les mesures suggérées permettront d'alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne, les plus démunis en paieront une fois de plus le prix, croit Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP. — PHOTO ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

Dans cet ordre d'idées, il craint que « l'ensemble de l'œuvre » n'entraîne une hausse des demandes d'aide auprès des organismes communautaires.

Sur le territoire de la Haute-Yamaska, environ 10 500 personnes seraient en situation de pauvreté. Selon la Commission,

la réforme, si appliquée intégralement, générerait une augmentation annuelle du produit intérieur brut de 2 milliards de dollars, accompagnée de 20 000 emplois et d'une hausse de 600 millions de dollars du revenu personnel disponible des Québécois.